

# CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 27 juillet 2021

## Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

**Présents** : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

**Absents excusés** : Dominique DIBLANC (procuration à Pascale BERTHET), Michel DROVIN (procuration à Yves MOUREY), Christian NOIR (procuration à Didier BESSON).

**Secrétaire de séance** : Franck LECOULTRE

**Secrétaire** : Sonia BARBAUD

*Ouverture de la séance à 20h32*

### 1/ Approbation du compte-rendu du 24/06/2021

Aucune remarque sur le dernier compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

### 2/ Points sur les travaux

- RD471 Crançot :

Y. MOUREY fait le compte rendu du déroulement du chantier qui avait bien démarré mais qui, au final, n'est pas satisfaisant du tout et indigne de cette entreprise reconnue.

Nous avons connu une succession de malfaçons : tuyaux d'eau pluviale branchés à l'envers, bordures posées à l'envers pour un trottoir PMR, passages bateau sur un seul côté, rétrécissement de 1,40 à 1m sur les 15 derniers mètres en arrivant à la rue du Sauget, l'alignement des bordures n'est pas droit et le rendu n'est pas beau visuellement, le nivellement n'est pas satisfaisant, des bordures sont déjà cassées, la terre végétale de mauvaise qualité et truffée de gros cailloux, le coteau voulu en pente douce est en forme de bosse compliquant sérieusement la tonte future...etc... De plus, le remblai devait être en matériaux nobles or il a été fait avec des produits de recyclage alors que c'était un point important dans le choix de l'entreprise lors de l'appel d'offres.

L'entreprise SJE propose une moins-value de 677€ TTC pour ce dernier point.

Un certain nombre de problèmes a été constaté et refait par l'entreprise mais il conviendrait de reprendre entièrement le chantier, ce qui semble difficile maintenant que l'enrobé est fait. Ce n'est pas faute d'avoir suivi le chantier de près, d'avoir fait intervenir les responsables du chantier et de l'entreprise ; des représentants du Conseil Départemental se sont plaints également de la mauvaise exécution des travaux en particulier pour les bordures pas suffisamment calées.

Il reste un problème d'écoulement des eaux pluviales entre les cunettes longeant la route et les limites de propriété des riverains, tous en contrebas de la route. Le cabinet d'étude a fait une erreur en ne prévoyant pas complètement ce problème, seule une grille a été prévue et réalisée devant la maison de la famille Chapelle.

Nous avons budgétisé les travaux à 123 000€ avec un reste à charge pour la commune de 63 228 €.

Le coût réel est de 119 653€ TTC avec un reste à charge après subventions de 17 734€ or, ce reste à charge ne doit pas être inférieur à 20% du coût hors taxe, soit environ 20 000€.

Il est décidé de faire réaliser les travaux pour installer des grilles d'évacuation des eaux pluviales en limite de propriété devant les entrées ou maisons des riverains Pernot, Loulier, Chapelle et Esteve. Nous demanderons une participation au SIE dont l'entreprise La Sade a détruit un caniveau sur la propriété Loulier et qui peut être remplacée par la grille en limite. Cela devrait faire un reste à charge pour la commune d'environ 28 285€.

D'autre part, des réclamations et des réserves vont être faites pour les travaux réalisés.

A la suite des travaux réalisés par la commune, le Département a refait la bande de roulement de la RD471 ainsi que le carrefour des Grottes en renforçant l'accotement.

- Chemin Eva Jura :

Un devis d'un montant de 3 900€ HT a été adressé à Eva Jura. Des écoulements d'eaux ont été observés lors des fortes pluies et il est établi que l'eau s'écoule aussi depuis la cour de l'entreprise par les deux sorties du bas.

### **3/ Présentation du projet de MIREBEL et validation**

D. SEGUT présente le plan d'aménagement définitif après les corrections apportées suite aux différentes réunions et en particulier celles du « Comité pour la traversée de Mirebel ».

La borne électrique sera en location car la probabilité d'évolution avec l'augmentation du parc de voitures électriques est forte.

Nous avons reçu un courrier de madame Gauthier des transports scolaires qui émet quelques réserves alors qu'elle était présente à plusieurs réunions, une réponse sera faite en prenant en compte en particulier l'élargissement du passage du bus.

Le budget a été établi à 350 000€ et nous connaissons déjà la participation de la région : 100 000€ .

### **4/ Travaux Salle Polyvalente Crancot**

Nous avons reçu les devis de l'entreprise Favier (PAC avec 4 cassettes pour 29249€ TTC ou plafond chauffant pour 28 076€ TTC) et de l'entreprise Ledoplac (23 000€ et -1700€ si plafond chauffant)

La consommation électrique de la salle est de 10 à 12 000€/an intégrant le pylône du parking qui a fonctionné en continu avec des lampes fortement consommatrices. Les lampes viennent d'être changées par du LED.

Une PAC permet en théorie de diviser par 3 la consommation d'électricité mais il y a un coût d'entretien avec contrat à prévoir.

Le plafond chauffant est un système qui est très simple à mettre en œuvre et qui n'a pas de coût d'entretien. C'est le système actuel.

Les subventions seraient de 33% pour une PAC et de 20% pour un plafond chauffant.

Après échanges le conseil se prononce en faveur du plafond chauffant à 10 voix POUR, 4 abstentions et 3 CONTRE.

### **5/ Projets divers**

#### **- Devenir de l'atelier communal de Mirebel et de celui de Crancot :**

Des estimations pour rénover l'atelier de Mirebel ont été réalisées, il en coûterait 25 000€ pour créer une ouverture, casser la dalle et combler la réserve d'eau devenue inutile pour le service incendie et non alimentée, 10 000€ pour l'électricité et 5 à 10 000€ pour consolider le toit. C'est un coût très important pour une utilité toute relative.

L'atelier de Crancot manque de place et son aménagement n'est pas optimum.

Un projet d'atelier communal fonctionnel, spacieux et moderne sur la future zone d'activité répondrait mieux aux besoins et faciliterait le travail des employés communaux avec un gain de temps.

Il est décidé de faire estimer l'atelier communal de Mirebel dans un premier temps.

#### **- Projet Ages&Vie :**

Il est nécessaire de lancer une étude de réalisation pour le reste de la parcelle en particulier en ce qui concerne l'eau potable, les évacuations d'eau de pluie et l'assainissement. Il est décidé de lancer un appel d'offres pour mise en concurrence.

#### **- Projet de micro-crèche :**

Suite à une réunion sur la petite enfance, la commune a de nouveau été sollicitée. La Communauté de Communes Bresse Haute Seille n'a pas pris la compétence car elle ne voulait pas brider les communes qui souhaitaient se lancer. La différence entre une micro-crèche privée ou portée par une collectivité est minime pour les parents, la taille reste de 10 enfants à un instant T (jusqu'à 25 enfants peuvent être concernés au total). La CAF lance un appel à projet au mois de septembre. Les exemples de Bletterans et Voiteur montrent le besoin et les assistantes maternelles restent peu nombreuses et ne peuvent proposer de place.

La commune a encore 2 parcelles au bout des commerces qui sont libres et urbanisées. La participation financière de la CAF est de 11 500€/place soit 115 000€ pour une construction portée par une collectivité. Une personne est très intéressée pour s'installer, elle finalise déjà un projet sur Montmorot.

Le conseil municipal décide de se lancer dans l'étude de faisabilité.

### **6/ Gestion du personnel : modification horaire agent d'entretien**

Une modification de quotité horaire est nécessaire pour madame Girod qui s'occupe de l'entretien des locaux à savoir la salle polyvalente et sa cuisine, la mairie et l'annexe de Mirebel en totalité. De 3h hebdomadaire avant travaux de la mairie, il convient de prévoir 6h30. Le conseil adopte cette décision à l'unanimité.

### **7/ Compte rendu de réunions : Grand Site et CAF**

Pour ce qui est de la CAF cela a été fait lors du point précédent traitant de la micro-crèche.

Pour ce qui est du Grand Site, une étude de fréquentation, sur un an, des différents sites va être réalisée à l'aide d'eco-compteur qui coûte environ 3 000€ pièce, pris en charge par la commune. Il est décidé de se limiter à un appareil, au vu du coût, qui sera installé dans le secteur du belvédère de Granges Sur Baume

## **8/ Bilan de l'enquête sur l'éclairage public et décisions**

Claude GALLINET présente le document qui sera envoyé par lettre d'informations et visible sur le site. Le conseil valide le document présenté.

Dès le mois d'octobre, l'éclairage public sera éteint de 23h à 5h en hiver et de 23h à 6h en été

Monsieur le Maire demande à Christophe FEBVRE de sortir le temps du point suivant qui concerne son frère.

Un habitant, Denis Febvre, demande à la commune d'installer un éclairage public à l'entrée de son chemin débouchant sur la RD471 et desservant une ancienne ferme transformée en plusieurs logements d'habitation. Il demande également la mise en place de système permettant de ralentir la vitesse sur la RD471.

Il est rappelé que la RD471 est de la responsabilité du Conseil Départemental et que la décision d'aménagements est de sa compétence. En ce qui concerne l'éclairage public le site est hors agglomération et l'éclairage public n'a pas vocation à éclairer une entrée privée. Il est précisé qu'il y a d'autres habitations hors agglomération et donc sans éclairage public. Le propriétaire est libre d'installer un éclairage privé qui réponde à son besoin.

De même concernant la limitation de vitesse, cette zone ne pouvant être considérée comme urbaine ou péri-urbaine, la limitation ne se justifie pas.

Le conseil municipal (à l'exception de Christophe FEBVRE ne prenant pas part à la décision) refuse la demande émise par monsieur Febvre Denis.

## **9/ Motion de la Fédération des Communes Forestières**

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité de s'associer à la motion de la fédération des communes forestières contre l'Etat.

## **10/ CCBHS : transfert de compétence « création et gestion de maison de services au public »**

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

## **11/ Avenant d'une convention avec le Département**

Celle-ci concerne en fait le SIVOS du CHALET, donc sans objet

## **12/ Règlement de l'assainissement**

Daniel SEGUT présente la proposition de règlement. Un point cependant pose question : qui doit financer les travaux de raccordement entre le collecteur et le tabouret. Il semble que ce soit au promoteur ou au constructeur sur maîtrise d'œuvre de la commune. Ce point est à vérifier.

Il est décidé de proposer une nouvelle rédaction des articles problématiques et de proposer l'approbation au prochain conseil municipal.

## **13/ Questions et informations diverses**

### **- Projet Photovoltaïque :**

Le Sidec demande où nous en sommes de notre volonté de projet. Le conseil souhaite que 2 ou 3 autres entreprises viennent nous présenter leur offre.

- **Droits d'enregistrement**, nous avons prévu 10 000€ au budget et nous avons eu 28 000€.

- Une réunion avec M. LAUX est prévue à Granges le 8 septembre 2021 pour évoquer le projet de la fromagerie et la station d'épuration.

- La Maison du Vigneron a déposé un projet d'agrandissement de 1 500m<sup>2</sup>.

- Pascale Berthet demande où en est le projet d'études sur l'aménagement de Granges. Il est répondu que cela doit se relancer. La fréquentation est importante et le parking régulièrement saturé.

- Christian Maire demande où en sont les contrôles de branchement d'eau pluviale sur le réseau d'assainissement. Des travaux ont été réalisés ou sont prévus mais il reste encore des points problématiques qu'il va falloir diagnostiquer. Il a en effet été constaté que des eaux pluviales sont rejetées dans le réseau assainissement. Les propriétaires devront faire le nécessaire pour y remédier ;

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h28*